

DEPARTEMENT DE L'AIN  
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION  
5, Chemin du Tapey - Z.I d'Arlod  
BELLEGARDE / VALSERINE  
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
BUREAU SYNDICAL

N° 25B23

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Président :

M. RONZON S.

Membres présents :

MMES. DUBARE M. et PHILIPPOT D.  
MM. CHANEL M., DUJOURD'HUI G., GEORGES E., LAKS N.,  
MUNIER D. et M. SOULAT J-L.

Membres ayant donné  
procuration :

Membres absents excusés :

MME. REMILLON R.

Membres absents :

M. BOSSON J.F.

Membres en exercice :

11

Quorum :

6

Présents :

9

Votants :

9

Secrétaire de Séance :

M. DUJOURD'HUI G.

Date de la convocation :

12 décembre 2025

Objet de la délibération :

**SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE SPECTACLES  
SOUTIEN A LA COMMUNICATION « TRI / RECYCLAGE »**

Le Bureau syndical,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°23C36 du Comité Syndical en date du 29 juin 2023, portant adoption du règlement d'attribution des subventions « communication et animation »,

**Vu** le Règlement d'attribution de subventions en matière de communication et d'animation pour promouvoir la prévention, le tri et le recyclage des déchets sur le territoire du SIVALOR,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Communication et animation, réunie le 4 décembre 2025,

**Considérant** les demandes de subvention déposées pour les spectacles suivants :

DATE DE LA REPRÉSENTATION	STRUCTURE	NOMBRE	SPECTACLE	COMPAGNIE	SUBVENTION € HT (50%)
16/09/2025	École primaire publique Saint Martin du Fresne	2	Copains, copines !	Maître trieur sauveteur	595€
01/10/2025	MJC - Reignier	1	John le ver de terre	Ciel de papier	200 €
13/09/2025	Annemasse Agglo FESTRIF	2	Copains, copines !	Maître trieur sauveteur	595 €
Du 11/10/2025 au 14/10/2025	Commune de Saint Julien en Genevois	4	Lombric fourchu est amoureux d'une étoile *2 lombric fourchu sauve la planète *2	ARTOUTAI	1 400 €
09/10/2025	Commune de Bellignat	2	Lombric fourchu le héros du potager Lombric fourchu	ARTOUTAI	450 €

			est amoureux d'une étoile		
15/09/2025	École du Triolet - Minzier	1	Copains, copines !	Maître trieur sauveteur	297,50 €

Madame la Vice-présidente déléguée à la Communication et à l'animation rappelle le règlement d'attribution de subvention en vertu duquel ces événements sont éligibles à une subvention du SIVALOR à hauteur de 50 % de leur coût HT.

Il est ainsi proposé au Bureau syndical d'accorder les subventions comme présenté ci-dessus.

Les crédits sont prévus au chapitre 65 du Budget Annexe Valorisation matière.

LE BUREAU SYNDICAL,  
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE,

**DECIDE d'attribuer les subventions pour l'organisation de spectacles en soutien à la communication « tri/recyclage », tel que présenté ci-dessus ;**

**DIT que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 65 du Budget annexe Valorisation matière.**

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR  
Serge RONZON



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SIVALOR dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse du Président du SIVALOR, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Accusé de réception en préfecture  
001-257401620-20251218-25B23-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2025